

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS

Numéro SIRET : **21520040300016**

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES BOURBONN

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAL

ANNEE 2020

SOMMAIRE**I. Informations générales**

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.18 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES**Jointes Sans Objet**

		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.19	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.20	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.23	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.24	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.25	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.27	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.28	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.29	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.30	A4 - Etat des provisions	X	
p.31	A5 - Etalement des provisions	X	
p.32	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.33	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.34	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.35	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan			
p.36	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.37	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.38	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.39	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.40	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.41	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.42	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.43	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.44	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.45	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations			
p.46	C1 - Etat du personnel	X	
p.48	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.49	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.50	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.51	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.52	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.53	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.54	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE 52060	VILLE DE BOURBONNE LES BAINS BUDGET COMMUNAL	BP 2020
----------------------------	---	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 127
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 430,40	0,00
2	Produit des impositions directes/population	543,02	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 222,45	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 205,44	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	396,07	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	39,46%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	127,95%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	98,61%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

2020

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 085 473,07	2 600 155,53
+	+	+
R E P O R T S		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 485 317,54
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	3 085 473,07	3 085 473,07

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	2 205 904,39	2 361 251,09
+	+	+
R E P O R T S		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	701 213,69	113 397,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 432 469,99
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	2 907 118,08	2 907 118,08
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (4)	5 992 591,15	5 992 591,15

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	1 325 988,35	0,00	1 039 594,55		1 039 594,55
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 301 100,00	0,00	1 200 500,00		1 200 500,00
014	Atténuations de produits	195 738,00	0,00	155 738,00		155 738,00
65	Autres charges de gestion courante	351 402,18	0,00	397 741,90		397 741,90
Total des dépenses de gestion courante		3 174 228,53	0,00	2 793 574,45		2 793 574,45
66	Charges financières	48 731,77	0,00	33 630,33		33 630,33
67	Charges exceptionnelles	8 344,23	0,00	3 000,00		3 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	242 347,85		212 265,36		212 265,36
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 473 652,38	0,00	3 042 470,14		3 042 470,14
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	42 579,37		43 002,93		43 002,93
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		42 579,37		43 002,93		43 002,93
TOTAL		3 516 231,75	0,00	3 085 473,07		3 085 473,07

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 085 473,07

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	25 945,00		25 945,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	330 382,55	0,00	305 700,00		305 700,00
73	Impôts et taxes	1 605 275,00	0,00	1 294 000,00		1 294 000,00
74	Dotations, subventions et participations	917 241,00	0,00	928 495,00		928 495,00
75	Autres produits de gestion courante	53 010,00	0,00	40 015,53		40 015,53
Total des recettes de gestion courante		2 915 908,55	0,00	2 594 155,53		2 594 155,53
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	16 106,80	0,00	6 000,00		6 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 932 015,35	0,00	2 600 155,53		2 600 155,53
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	1 520,00		0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 520,00		0,00		0,00
TOTAL		2 933 535,35	0,00	2 600 155,53		2 600 155,53

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

485 317,54

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 085 473,07

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

43 002,93

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	65 000,00	29 197,80	30 506,80		59 704,60
204	Subventions d'équipement versées	59 541,55	241,55	16 916,50		17 158,05
21	Immobilisations corporelles	245 994,94	259 859,13	324 989,54		584 848,67
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	731 105,86	411 915,21	1 490 342,08		1 902 257,29
	Total des opérations d'équipement	16 954,56	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 118 596,91	701 213,69	1 862 754,92		2 563 988,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	42 811,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	4 833,00		4 833,00
16	Emprunts et dettes assimilées	336 595,37	0,00	284 513,92		284 513,92
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			53 802,55		53 802,55
	Total des dépenses financières	379 406,37	0,00	343 149,47		343 149,47
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 498 003,28	701 213,69	2 205 904,39		2 907 118,08
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	1 520,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 520,00		0,00		0,00
	TOTAL	1 499 523,28	701 213,69	2 205 904,39		2 907 118,08

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 907 118,08

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	68 369,00	113 397,00	218 000,00		331 397,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	965 000,00	0,00	1 521 018,54		1 521 018,54
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	1 033 369,00	113 397,00	1 739 018,54		1 852 415,54
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	92 000,00	0,00	125 369,00		125 369,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	439 860,62		439 860,62
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions	340,48		14 000,00		14 000,00
	Total des recettes financières	92 340,48	0,00	579 229,62		579 229,62
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 125 709,48	113 397,00	2 318 248,16		2 431 645,16
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	42 579,37		43 002,93		43 002,93
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	42 579,37		43 002,93		43 002,93
	TOTAL	1 168 288,85	113 397,00	2 361 251,09		2 474 648,09

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 432 469,99

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 907 118,08

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	43 002,93
--	------------------

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

Berger
Levrault

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

ID : 052-215200403-20200710-BC2020-BF

2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 039 594,55		1 039 594,55
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 200 500,00		1 200 500,00
014	Atténuations de produits	155 738,00		155 738,00
65	Autres charges de gestion courante	397 741,90		397 741,90
66	Charges financières	33 630,33	0,00	33 630,33
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	43 002,93	43 002,93
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	212 265,36		212 265,36
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	3 042 470,14	43 002,93	3 085 473,07

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 085 473,07

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 833,00	0,00	4 833,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	284 513,92	0,00	284 513,92
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	59 704,60	0,00	59 704,60
204	Subventions d'équipements versés	17 158,05	0,00	17 158,05
21	Immobilisations corporelles (6)	584 848,67	0,00	584 848,67
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 902 257,29	0,00	1 902 257,29
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
29	Provisions pour dépréciation des immo. (5)		0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	53 802,55		53 802,55
	Dépenses d'investissement - Total	2 907 118,08	0,00	2 907 118,08

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 907 118,08

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BT 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	25 945,00		25 945,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	305 700,00		305 700,00
73	Impôts et taxes	1 294 000,00		1 294 000,00
74	Dotations, subventions et participations	928 495,00		928 495,00
75	Autres produits de gestion courante	40 015,53	0,00	40 015,53
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 000,00	0,00	6 000,00
78	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	2 600 155,53	0,00	2 600 155,53

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

485 317,54

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 085 473,07

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	125 369,00	0,00	125 369,00
13	Subventions d'investissement	331 397,00	0,00	331 397,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	1 521 018,54	0,00	1 521 018,54
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		43 002,93	43 002,93
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	14 000,00		14 000,00
	Recettes d'investissement - Total	1 991 784,54	43 002,93	2 034 787,47

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

432 469,99

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

439 860,62

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 907 118,08

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	1 325 988,35	1 039 594,55	
60611	Eau et assainissement	21 000,00	21 000,00	
60612	Énergie - Électricité	220 000,00	235 000,00	
60621	Combustibles	1 000,00	1 000,00	
60622	Carburants	25 000,00	25 000,00	
60623	Alimentation	100,00	120,00	
60631	Fournitures d'entretien	2 500,00	4 000,00	
60632	Fournitures de petit équipement	22 000,00	64 000,00	
60633	Fournitures de voirie	40 000,00	41 000,00	
60636	Vêtements de travail	3 000,00	5 000,00	
6064	Fournitures administratives	6 000,00	6 000,00	
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	9 000,00	9 000,00	
6068	Autres matières et fournitures	7 000,00	9 000,00	
611	Contrats de prestations de services	40 000,00	41 373,74	
6132	Locations immobilières		3 000,00	
6135	Locations mobilières	23 000,00	40 000,00	
614	Charges locatives et de copropriété		2 000,00	
61521	Terrains	1 000,00	1 000,00	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	197 894,18	60 000,00	
615231	Entretien et réparations voiries	262 000,00	59 000,00	
61524	Bois et forêts	20 000,00	20 000,00	
61551	Matériel roulant	30 000,00	30 000,00	
61558	Autres biens mobiliers	60 000,00	56 000,00	
6156	Maintenance	47 000,00	56 000,00	
6161	Assurance multirisques	48 000,00	35 000,00	
617	Etudes et recherches	500,00	1 000,00	
6182	Documentation générale et technique	3 500,00	2 000,00	
6184	Versements à des organismes de formation	8 000,00	4 000,00	
6188	Autres frais divers	12 000,00	14 000,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	0,00	
6226	Honoraires	29 000,00	30 000,00	
6228	Divers	3 000,00	3 000,00	
6231	Annonces et insertions	15 000,00	6 000,00	
6232	Fêtes et cérémonies	35 000,00	20 000,00	
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	1 000,00	
6237	Publications	7 000,00	5 000,00	
6248	Divers	800,00	800,00	
6256	Missions	3 500,00	1 700,00	
6257	Réceptions	1 000,00	1 500,00	
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	5 500,00	
6262	Frais de télécommunications	22 000,00	23 000,00	
627	Services bancaires et assimilés	200,00	200,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	4 700,00	9 200,00	
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	15 794,17	16 100,81	
62878	A d'autres organismes	2 500,00	2 000,00	
6288	Autres services extérieurs		500,00	
63512	Taxes foncières	61 000,00	65 000,00	
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	1 000,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	400,00	600,00	
6358	Autres droits	1 600,00	1 000,00	
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	5 000,00	2 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 301 100,00	1 200 500,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 000,00	3 500,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	11 000,00	17 500,00	
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	2 100,00	2 300,00	
6411	Personnel titulaire	833 000,00	810 000,00	
6413	Personnel non titulaire	38 000,00	27 000,00	
64162	Emplois d'avenir	5 300,00	0,00	

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	108 000,00	102 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	229 000,00	195 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	2 000,00	1 200,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	55 000,00	31 000,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial		1 000,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	8 000,00	8 000,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	2 000,00	
6488	Autres charges	2 700,00	0,00	
014	Atténuations de produits	195 738,00	155 738,00	
7391172	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	2 000,00	2 000,00	
739118	Autres reversements de fiscalité	80 000,00	40 000,00	
739221	FNGIR	113 738,00	113 738,00	
65	Autres charges de gestion courante	351 402,18	397 741,90	
6531	Indemnités	74 000,00	98 000,00	
6533	Cotisations de retraite	3 800,00	5 000,00	
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	10 000,00	10 000,00	
6535	Formation	800,00	1 100,00	
65372	Cotisations au fonds de financement de l'alloc° de fin de mandat		85,00	
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	3 000,00	
6542	Créances éteintes	500,00	1 000,00	
6553	Service d'incendie	88 901,68	90 809,48	
65548	Autres contributions	17 000,00	15 000,00	
6558	Autres contributions obligatoires	2 534,94	2 534,94	
657362	CCAS	14 005,56	18 002,48	
65741	subvention de fonctionnement aux associations et organismes	32 350,00	26 200,00	
65742	subvention annuelle OTSI	107 000,00	107 000,00	
658822	Aides		20 000,00	
65888	Autres	10,00	10,00	
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	3 174 228,53	2 793 574,45	
66	Charges financières (b)	48 731,77	33 630,33	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	48 580,99	33 110,38	
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-849,22	-480,05	
665	Escomptes accordés	1 000,00	1 000,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	8 344,23	3 000,00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	500,00	1 000,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	1 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles	6 844,23	1 000,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	242 347,85	212 265,36	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	3 473 652,38	3 042 470,14	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	42 579,37	43 002,93	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	42 579,37	43 002,93	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	42 579,37	43 002,93	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	42 579,37	43 002,93	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	3 516 231,75	3 085 473,07	

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

+	RESTES A REALISER 2019 (11)	0,00
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 086 473,07

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	10 000,00	25 945,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	9 000,00	25 945,00	
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	1 000,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	330 382,55	305 700,00	
7021	Ventes de récoltes	2 000,00	3 000,00	
7022	Coupes de bois	91 732,55	100 000,00	
7023	Menus produits forestiers	2 500,00	2 000,00	
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	3 000,00	3 000,00	
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	3 000,00	4 000,00	
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	7 500,00	8 000,00	
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	12 500,00	8 000,00	
70388	Autres redevances et recettes diverses	150,00	100,00	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	3 000,00	1 500,00	
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)		100,00	
70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles		100 000,00	
70846	Au GFP de rattachement	35 000,00	3 000,00	
70872	par les budgets annexes et les régies municipales	100 000,00	15 000,00	
70876	Par le GFP de rattachement	60 000,00	50 000,00	
70878	par d'autres redevables	10 000,00	8 000,00	
73	Impôts et taxes	1 605 275,00	1 294 000,00	
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 157 275,00	1 155 000,00	
73211	Attribution de compensation	200 000,00	55 000,00	
73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunale	20 000,00	20 000,00	
7336	Droits de place	5 000,00	2 000,00	
7338	Autres taxes	3 000,00	2 000,00	
7362	Taxes de séjour	80 000,00	40 000,00	
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	120 000,00	0,00	
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	20 000,00	20 000,00	
74	Dotations, subventions et participations	917 241,00	928 495,00	
7411	Dotation forfaitaire	561 540,00	555 183,00	
74121	Dotation de solidarité rurale	241 664,00	252 075,00	
74127	Dotation nationale de péréquation	31 765,00	35 182,00	
744	FCTVA	3 500,00	7 018,00	
74712	Emplois d'avenir	5 000,00	0,00	
74718	Autres	100,00	500,00	
7473	Départements	15 000,00	22 558,00	
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	10 349,00	10 248,00	
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	43 225,00	45 731,00	
7484	Dotation de recensement	5 098,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	53 010,00	40 015,53	
752	Revenus des immeubles	53 000,00	40 000,00	
7588	Autres produits divers de gestion courante	10,00	15,53	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		2 916 908,55	2 594 155,53	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	16 106,80	6 000,00	
7713	Libéralités reçues	10 106,80	0,00	
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	1 000,00	1 000,00	
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	5 000,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 932 015,35	2 600 155,53	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	1 520,00	0,00	
722	Immobilisations corporelles		0,00	
7866	Reprises sur prov. pour dépréciation des éléments financiers	1 520,00	0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 520,00	0,00	

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

2020

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 933 535,35	2 600 155,53	
			+
			+
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			3 085 473,07

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	65 000,00	30 506,80	
2031	Frais d'études	65 000,00	30 506,80	
2051	Concessions et droits similaires		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	59 541,55	16 916,50	
204113	Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national		4 254,00	
2041581	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	59 541,55	12 662,50	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	245 994,94	324 989,54	
2111	Terrains nus	50 000,00	0,00	
2116	Cimetières	20 000,00	2 575,73	
2117	Bois et forêts	7 199,36	13 335,26	
21311	Hôtel de ville		2 600,00	
21318	Autres bâtiments publics	4 697,42	73 729,62	
2138	Autres constructions	33 000,00	26 153,23	
2151	Réseaux de voirie		0,00	
21538	Autres réseaux		0,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 960,00	0,00	
21571	Matériel roulant - Voirie	49 138,16	161 000,00	
2161	Oeuvres et objets d'art		16 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	80 000,00	29 595,70	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	731 105,86	1 490 342,08	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	731 105,86	1 490 342,08	
	Opération d'équipement n° 1601 (5)	1 646,71	0,00	
	Opération d'équipement n° 1604 (5)	3 600,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 1701 (5)	11 707,85	0,00	
	Total des dépenses d'équipement	1 118 596,91	1 862 754,92	
10	Dotations, fonds divers et réserves	42 811,00	0,00	
10223	T.L.E.	42 811,00	0,00	
10226	Taxe d'aménagement		0,00	
13	Subventions d'investissement		4 833,00	
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux		4 833,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	336 595,37	284 513,92	
1641	Emprunts en euros	336 595,37	284 513,92	
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	
020	Dépenses imprévues (investissement)		53 802,55	
020	Dépenses imprévues (investissement)		53 802,55	
	Total des dépenses financières	379 406,37	343 149,47	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	1 498 003,28	2 205 904,39	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	1 520,00	0,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	1 520,00	0,00	
29612	Titres de participation (8)	1 520,00	0,00	
	Charges transférées (9)		0,00	
21318	Autres bâtiments publics		0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	1 520,00	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 499 523,28	2 205 904,39	

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

B1 2020

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1
	+
RESTES A REALISER 2019 (11)	701 213,69
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 907 118,08

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	68 369,00	218 000,00	
1321	Etat et établissements nationaux		0,00	
1322	Régions	13 250,00	0,00	
1323	Départements	46 836,00	218 000,00	
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	8 283,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	965 000,00	1 521 018,54	
1641	Emprunts en euros	965 000,00	1 521 018,54	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		1 033 369,00	1 739 018,54	
10	Dotations, fonds divers et réserves	92 000,00	565 229,62	
10222	F.C.T.V.A.	90 000,00	121 869,00	
10226	Taxe d'aménagement	2 000,00	3 500,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		439 860,62	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
276351	GFP de rattachement		0,00	
024	Produits de cessions	340,48	14 000,00	
Total des recettes financières		92 340,48	579 229,62	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		1 125 709,48	2 318 248,16	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	42 579,37	43 002,93	
28031	Amortissements des frais d'études	4 002,93	4 002,93	
28041581	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	29 353,44	29 777,00	
2804182	Autres org publics - Bâtiments et installations	9 223,00	9 223,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		42 579,37	43 002,93	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		42 579,37	43 002,93	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		1 168 288,85	2 361 251,09	

RESTES A REALISER 2019 (10)	113 397,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	432 469,99
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 907 118,08

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

2020

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	0,00 ^a	0,00	0,00 ^b	0,00 ^b
	RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2)		Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00		c	0,00
RESULTAT = (c+d) - (a+b)						
Excédent de financement si positif						
Besoin de financement si négatif						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTES80071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts associés d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 227 030,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 227 030,00									
MON225311EUR0	Agence CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	13/12/2004		01/02/2005	600 000,00 F	F		4,0	4,0		M	X	N	A-1
7104891	Agence CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE GRAND EST	15/12/2008		25/02/2007	500 000,00 F	F		3,793	3,793		M	C	N	A-1
7265421	Agence CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE GRAND EST	30/11/2007		29/02/2008	150 000,00 F	F		4,515	4,515		M	C	N	A-1
8515189	Agence CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE GRAND EST	02/12/2008		30/04/2009	400 000,00 F	F		4,23	4,23		M	C	N	A-1
8597086	Agence CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE GRAND EST	17/12/2009		30/04/2010	300 000,00 F	F		3,87	3,87		M	C	N	A-1
00001629279	Société CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE	29/12/2010		28/02/2011	300 000,00 F	F		2,88	2,88		M	C	N	A-1
9044348	Agence CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE GRAND EST	15/11/2012		15/02/2013	500 000,00 F	F		4,08	4,08		T	C	N	A-1
0357184	Société CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE	04/12/2013		27/03/2014	50 000,00 F	F		3,49	3,86021		T	X	N	A-1
MON280400EUR	SA LA BANQUE POSTALE	05/08/2013		01/01/2014	300 000,00 F	F		3,15	3,15		T	C	N	A-1
5173986	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/01/2017		01/08/2017	213 515,00 F	F		1,88	1,88598		T	X	N	A-1
5173987	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/01/2017		01/02/2018	213 515,00 F	F		1,75	1,75095		A	X	N	A-1
2933811	Société CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE	21/11/2019		10/12/2020	700 000,00 F	F		0,4	0,40131		A	X	N	A-1
Total général					4 227 030,00									



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BP

2020

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	IV
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.2

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Types de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
													Index (13)
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)													
1641 Emprunts en euros (total)				1 802 727,65					284 513,92	33 110,98	0,00	5 992,96	
MON228311EUR0		0,00		1 802 727,65					284 513,92	33 110,98	0,00	5 992,96	
7104891	N	0,00		4 422,81	0,00	F	4,0		4 422,81	15,32	0,00	0,00	
7266421	N	0,00		69 444,10	2,00	F	3,798		33 333,36	2 054,52	0,00	22,83	
8615199	N	0,00		31 667,14	3,06	F	4,515		9 999,96	1 222,74	0,00	2,72	
8697056	N	0,00		113 333,62	4,17	F	4,29		26 686,64	4 277,00	0,00	10,18	
00001529279	N	0,00		104 999,61	5,17	F	3,67		20 000,04	3 617,06	0,00	8,67	
9044348	N	0,00		32 500,00	1,00	F	2,88		30 000,00	540,00	0,00	0,60	
0357184	N	0,00		208 333,24	4,93	F	4,08		41 666,66	7 862,50	0,00	868,89	
MON280400EUR	N	0,00		22 435,87	3,92	F	3,86021		5 320,07	713,89	0,00	6,64	
5173966	N	0,00		120 000,00	3,75	F	3,15		30 000,00	3 425,63	0,00	708,75	
5173967	N	0,00		195 959,66	22,33	F	1,68596		7 230,69	3 245,55	0,00	528,26	
2933811	N	0,00		199 631,60	22,08	F	1,75096		7 124,45	3 493,55	0,00	3 088,14	
Total général		0,00		700 000,00	9,92	F	0,40131		68 749,22	2 742,62	0,00	147,29	
		0,00		1 802 727,65					284 513,92	33 110,98	0,00	5 992,96	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts décaissés » et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

IV
A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro

(5) écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Structure	Indices sous-jacents			(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits		12						
	% de l'encours		100,00%						
	Montant en euros		1 802 727,65						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(F) Autres types de structures	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								

(1) Cette annexe retracé le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture						Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
	Taux payé		Taux reçu (7)		Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Index (5)	Niveau de taux (6)								
Total										

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le



ID : 052-215200403-20200710-BC2020-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.6
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le



ID : 052-215200403-20200710-BC2020-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL	BP 2020
--	----------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			26/10/2006
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	20415* Groupement de coll. - Subv. d'équi.versées aux org. Publi	10	26/10/2006
Linéaire	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	5	30/12/2010
Linéaire	20418 Subv. d'équipement versées aux autres organismes publics	10	20/10/2011
Linéaire	20415 si > 1000€	10	24/11/2011
Linéaire	20415si < 1000€	2	24/11/2011

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		338 316,47	338 316,47
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		284 513,92	284 513,92
1641	Emprunts en euros	284 513,92	284 513,92
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		53 802,55	53 802,55
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	53 802,55	53 802,55
020	Dépenses imprévues (investissement)	53 802,55	53 802,55

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	338 316,47	701 213,69	D001 0,00	1 039 530,16

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		182 371,93	III
Ressources propres externes de l'année (a)		125 369,00	125 369,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	121 869,00	121 869,00
10226	Taxe d'aménagement	3 500,00	3 500,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		57 002,93	57 002,93
28031	Amortissements des frais d'études	4 002,93	4 002,93
28041581	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	29 777,00	29 777,00
2804182	Autres org publics - Bâtiments et installations	9 223,00	9 223,00
024	Produits de cessions	14 000,00	14 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	182 371,93	113 397,00	432 469,99	439 860,62	1 168 099,54

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	# 1 039 530,16
Ressources propres disponibles	IV 1 168 099,54
Solde	V = IV - II (6) + 128 569,38

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45801	Intitulé de l'opération : REFECTION PONT DU DANONCE	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2020 (2)	RAR 2019 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)					
041 Autre opération d'ordre à l'intérieur de la section		95 047,65	0,00	0,00	0,00
458101 Dépenses nouvelles (5)		42 169,69	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c)(6)		52 877,96	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a-c)		95 047,65	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)					
458201 Financement par le tiers et par d'autres tiers (7)		95 047,65	0,00	0,00	0,00
		28 862,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d)(6)		66 485,65	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b-d)		95 047,65	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le



ID : 052-215200403-20200710-BC2020-BF

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
 (3) A remplir uniquement en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 (7) Indiquer le chapitre

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					994 928,02	313 274,11										8 005,65	43 867,75	
VILLE DE BOURBONNE LES BAINS	1989	X	OPHLM 22 LOGEMENTS	CDC FNC	34 493,21	1 632,21	0,50	A	3,6	F		3,8				58,78	1 632,21	
VILLE DE BOURBONNE LES BAINS	1989	X	OPHLM 20 LOGEMENTS SOREFI	CDC FNC	960 428,81	311 641,90	5,58	A	5,8	R	4,5	5,8	4,5			7 946,97	42 235,54	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					994 928,02	313 274,11										8 005,65	43 867,75	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 2 600 155,53
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2262-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le



ID : 052-215200403-20200710-BC2020-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BP 2020

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					Total (2)
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le



ID : 052-215200403-20200710-BC2020-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le



ID : 052-215200403-20200710-BC2020-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

2020

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
65741	36	Subvention Animative	Amicale Amicale personnel communal	Associations	0,00
65741	1	Subvention Sportive	Amicale Laïque	Associations	0,00
65741	37	Subvention social	AMICALE SAPEURS POMPIERS	Associations	2 500,00
65741	32	Subvention médicale	ASSO. PERSONNES INVALIDES	Associations	0,00
65741	35	Subvention sportive	ASSO. SPORTIVE DU COLLEGE	Associations	0,00
65741	6	Subvention Sportive	ASSOC TENNIS CLUB BOURBONN	Associations	1 300,00
65741	33	Subvention scolaire	Assoc. Foyer Socio Educatif college Montmorency	Associations	0,00
65741	20	Subvention sportive	Association ASSOC BOXING CLUB	Associations	350,00
65741	25	Subvention culturelle	Association ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU PAYS DES TROIS	Associations	450,00
65741	9	Subvention Intergénérationnelle	Association CLUB DE L AMITIE	Associations	200,00
65741	30	Subvention Patriotique	Association FEDERATION ANDRE MAGINOT	Associations	500,00
65741	29	Subvention Médicale	ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUE	Associations	0,00
65741	14	Subvention Animative	Association HARMONIE LA CONCORDE	Associations	9 000,00
65741	17	Subvention Sportive	Association Les Dauphins Bourbonnais	Associations	300,00
65741	31	Subvention animative	Association SUD H-MARNE MULTIMEDIA	Associations	2 000,00
65741	24	Subvention Animative	Association TEEM'S ANIM	Associations	300,00
65741	28	Subvention Patriotique	Association UNION NAT. ANC. COMBATTANTS	Associations	500,00
65741	39	Subvention Culturelle	ATAW	Associations	0,00
65741	8	Subvention Sportive	Club Bourbonne 2001	Associations	0,00
65741	26	Subvention Sportive	Club TWIRLING LES HIRONDELLES	Associations	900,00
65741	12	Subvention Animative	COMITE DE JUMELAGE	Associations	450,00
65741	10	Subvention sportive	ENTENTE BOURBONNE OSIER	Associations	0,00
65741	13	Subvention Scolaire	Fédération FCPE	Associations	250,00
65741	38	Subvention scolaire	FOYER SOCIO-EDUCATIF	Associations	0,00
65741	15	Subvention Sportive	JUDO CLUB BOURBONNAIS	Associations	2 000,00
65741	16	Subvention Sportive	L'EFFORT	Associations	500,00
65741	21	Subvention Sportive	LES PECHEURS DE L APANCE	Associations	200,00
65741	22	Subvention Patriotique	SOUVENIR FRANCAIS	Associations	500,00
65741	11	Subvention sportive	TEAM MIXEL RACING	Associations	0,00
65741	23	Subvention Sportive	THERMAL BIKE	Associations	0,00
65741	27	Subvention Sportive	UNION SPORTIVE BOURBONNAISE	Associations	2 000,00
65742	34	Subvention animative	Association OFF DE TOURISME SYND INITIATIV	Associations	107 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Cotisations 2020

COTISATIONS 6281	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BUDGET 2020
Association Départementale des Maires	- €	1 313,00 €	1 313,01 €	1 327,49 €	1 327,49 €	1 298,02 €
Asso. Élus territoires touristique (ANETT)	442,00 €	442,00 €	442,00 €	449,00 €	449,00 €	449,00 €
Fédération Française stations vertes	1 379,00 €	1 379,00 €	1 379,00 €	1 379,00 €	1 379,00 €	1 410,00 €
Asso. Française conseil communes régions (A.F.C.C.R.)	213,00 €	213,00 €	- €	233,00 €	233,00 €	233,00 €
Fédération Thermal du Grand Est	500,00 €	- €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Cotisations certification bois PEFC	167,80 €	167,80 €	167,80 €	169,10 €	169,10 €	169,10 €
Fédération national des communes forestières de France	516,00 €	526,00 €	526,00 €	550,00 €	535,00 €	545,00 €
Aux sources du parc PNR	30,00 €	30,00 €	- €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Conseil National des Villes et Villages Fleuris	- €	- €	- €	0,00 €	0,00 €	175,00 €
DEFIS	- €	- €	- €	0,00 €	16,00 €	16,00 €
Contributions environnement et Voirie	- €	- €	4 360,00 €	- €	4 321,44 €	4 348,80 €
TOTAL	3 247,80 €	4 070,80 €	8 687,81 €	4 637,59 €	8 960,03 €	9 173,92 €
Arrondi		8 800,00 €		4 700,00 €		

CONTRIBUTIONS ORGANISMES DE REGROUP. INTERCOM. 65548						
	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019	BUDGET 2020
SMTPL de la régions de Langres		6 570,00 €	6 570,00 €	8 872,00 €	8 872,00 €	8 295,30 €
SYNDICAT Electricité		3 285,00 €	3 586,45 €	5 225,00 €	6 107,68 €	5 275,00 €
ONF nouvelle contribution (6558)		2 534,94 €	2 534,94 €	2 534,94 €	2 534,94 €	2 534,94 €
TOTAL	- €	12 389,94 €	12 691,39 €	16 631,94 €	17 514,62 €	16 105,24 €

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :	0,00
TOTAL Recettes	TOTAL Dépenses
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :	

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS -52 - BUDGET COMMUNAL

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6	0	6	6	0	6
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif	C	3	0	3	3	0	3
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		17	0	17	17	0	17
Technicien territorial	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint technique ppai 1° cl	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint technique ppai 2° cl	C	11	0	11	11	0	11
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE CULTURELLE (h)		3	0	3	3	0	3
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint du patrimoine	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE POLICE (i)		1	0	1	1	0	1
Brigadier chef principal	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		27	0	27	27	0	27

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2020	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint technique	C	TECH		0,00	saisonnier	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet (des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quote de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex. : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3-3, 3-3-3-3, 3-3-3-3-3, 3-3-3-3-3-3, 3-3-3-3-3-3-3, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 052-215200403-20200710-BC2020-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BP 2020

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (2)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BP 2020

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 052-215200403-20200710-BC2020-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BF 2020

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
GIP PEREEN	Administration publique des activités écono	20/10/2010	N°3 du 30/07/2010	SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le



ID : 052-215200403-20200710-BC2020-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BP 2020

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 052-215200403-20200710-BC2020-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

BF 2020

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
service annexe	gestion foret	01/01/1991		SPIC

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

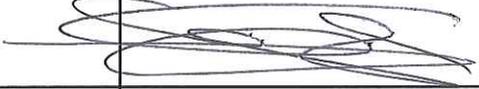
Présenté par Monsieur Christian TROISGROS
 A Bourbonne-les-Bains, le 10/07/2020

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 17
 Nombre de suffrages exprimés : 17
 VOTES : Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire
 A Bourbonne-les-Bains, le 10/07/2020

Date de convocation : 06/07/2020

Les membres du Conseil Municipal,

NOIROT André	
PERRIOT Elie	
BEAU Emilie	
TROISGROS Christian	
MERCIER Mairie-France	
GOURLOT Christiane	
PETIOT Claude	
BREYER Patrick	
THIVET Catherine	
LADRANGE Olivier	
ANDRE Delphine	
HUGUENOT Lydia	
HUMBLLOT Sébastien	

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

Berger
Levrault

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET COMMUNAL

ID : 052-215200403-20200710-BC2020-BF 2020

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

CORNU Damien	
PASQUA Emmanuel	
MOLTER Amélie	
LAVILLE Aurélie	
CARBILLET Jean-Mary	
FEBVRE Jean	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/07/2020, et de la publication le 17/07/2020

A Bourbonne-les-Bains, le 16/07/2020



Le Maire

Amélie NOIROT